

## Intrusion dans un bureau en l'absence du salarié

-----  
Par lola49

Bonjour,

Un employeur peut-il en l'absence du salarié et sans l'avoir averti, fouiller dans le bureau administratif du salarié sans cause réelle et sérieuse? Le salarié à son retour, retrouve un désordre dans son bureau, des dossiers qui ont disparu, et se sent persécuté.

Sachant que ce salarié avait reçu auparavant une lettre sans valeur juridique comme l'accusant de mal faire son travail, de voler (des chèques) et de cacher des documents pour repousser son temps de travail sans aucune preuve.

Suite à cette fouille et au retour du salarié, celui-ci a été convoqué chez l'employeur et a pris un blâme. L'employeur menace le salarié de conseil disciplinaire s'il à recours à un second avertissement.

Merci par avance.